



Bulletin à destination des agriculteurs du Puy-de-Dôme, rédigé à partir du Bulletin de Santé du Végétal Cultures et des observations réalisées par les Conseillers de la Chambre d'agriculture sur les parcelles d'essais ou lors des tournées de terrain.

Au sommaire

N°16 – 9 juin 2023

Maïs.....	1
Gestion de la pyrale	1
Méthode alternative le trichogramme.....	2
Prévision des dates d'interventions insecticides.....	2
Protection des abeilles et autres pollinisateurs	3
Lutte préventive	3
Céréales	4
Jachère	4
Date de broyage.....	4

Maïs

Gestion de la pyrale

La pyrale du maïs (*Ostrinia nubilalis* Hübner) est un insecte appartenant à l'ordre des lépidoptères (Papillons). Le cycle de la pyrale est dit univoltin en Puy-de-Dôme, c'est-à-dire qu'une seule génération de l'insecte est observée chaque année.

L'adulte est un papillon gris de 20 à 33 mm d'envergure (photo 1). Il peut se déplacer dans un rayon de 2 à 3 kilomètres. Les femelles attirent les mâles en secrétant une phéromone. Elles pondent, le plus souvent à la face inférieure des feuilles de maïs, le long de la nervure centrale, de préférence sur les maïs les plus développés. La fécondité, ainsi que la durée de vie des adultes (10 à 15 jours) augmentent avec l'hygrométrie de l'air. Les températures les plus favorables au vol se situent entre 20 et 24°C. Inversement, des températures inférieures



Photo 1 : pyrale adulte
source Arvalis

à 15°C et de faibles hygrométries limitent les pontes. Les pontes durent environ un mois au fur et à mesure de l'émergence des adultes avec un maximum 2 à 3 semaines après les premières pontes.

Les maïs sont cette semaine autour de 7 à 11 feuilles.

Les températures actuelles sont très favorables à la pousse du maïs, l'évolution de la culture est donc rapide.

Le réseau de suivi du vol de pyrale (voir BSV de la semaine) est en place, piège à phéromones (photo 2)

L'analyse des sommes de températures montre un début de vol à partir du 9-12 juin pour le secteur de Clermont – Ennezat. Le nord et le sud Limagne sont nettement plus tardif avec un début de vol prévisible autour des 12-17 juin.



Photo 2

Méthode alternative le trichogramme

Le trichogramme est une solution de biocontrôle à l'efficacité comparable aux insecticides.

La pose des trichogramme (photo 3) est programmé dans notre département à partir de la semaine 24 pour la solution Bioline, et à partir de la semaine 25 pour la solution De Sangosse, en fonction des secteurs.

[Pour en savoir +](#) (fiche Arvalis institut du végétal)



Photo 3

Prévision des dates d'interventions insecticides

Les traitements insecticides chimiques ne sont efficaces que sur les jeunes chenilles au stade baladeur, le produit pulvérisé doit être réparti sur les feuilles pour être efficace. A ce stade, les plants de maïs atteignent souvent une hauteur de plus d'un mètre et l'application d'insecticides nécessite donc un matériel adapté. La bonne date de traitement est donc primordiale pour une efficacité maximale.

Ainsi, les traitements au stade « limite passage tracteur » sont souvent trop précoces (avant l'éclosion des œufs) et donc peu efficaces. Il est important de laisser une zone témoin non traitée pour juger de la pertinence de l'intervention et compter le nombre de larves par plante au moment de la récolte.

A ce jour, la période optimale d'intervention qui se situe donc autour du pic de larve est à prévoir pour la Limagne centrale (Lempdes) entre les 23 et 29 juin

Pour le reste de Limagne, les projections météo sont insuffisantes pour avoir des données précises, mais le décalage est actuellement de +3 jours avec Ennezat, et +6 jours pour Issoire et Bas-et-Lezat.

Protection des abeilles et autres pollinisateurs

Le maïs est classé culture attractive pour les pollinisateurs (arrêté du 20 novembre 2021).

L'application d'un produit autorisé sur une culture en floraison doit être réalisée dans les 2h qui précèdent et dans les 3h qui suivent le coucher du soleil



Attention aux mélanges dangereux pour les abeilles !

Pour des raisons de toxicités vis-à-vis des abeilles, les mélanges de fongicide à base de triazoles IDM (IBS du groupe I) et d'insecticide à base de pyréthrinoïdes sont interdits en période de floraison (également des adventices) ou de production d'exsudats (présence de pucerons).

Durant cette période, les pyréthrinoïdes seront appliqués en premier et le traitement à base de triazoles sera réalisé après un délai minimum de 24 heures.

Exemples de solutions autorisées contre la pyrale du maïs

Produit commercial	Substance active	Dose AMM pyrale	Autorisation floraison	ZNT-DVP-DSR en m	Mention de danger
Coragen	Chlorantraniliprole 200 g/l	0,125 l/ha	NON	5 - 5 - 5	H410
Success 4 (AB)	Spinosad 480 g/l	0,2 l/ha	NON	5 - 0 - 0	H410
Karate zeon	Lambda-cyhalotrine 100 g/l	0,2 l/ha	NON	50 - 0 - 5	H302, H317, H332, H410
Decis protech	Delthaméthrine 100 g/l	0,83 l/ha	NON	20 - 0 - 5	H226, H410
Cyplan max	Cyperméthrine 500 g/l	0,15 l/ha	NON	50 - 0 - 5	H226, H302 + H332, H304, H315, H318, H335, H336, H373, H410

(AB) produit utilisable en agriculture biologique

Conditions d'application

Les insecticides sont des produits de contact, la qualité de pulvérisation doit être optimale, avec un volume d'eau suffisant (100 l/ha min), et des buses à fente classique pour une couverture maximale.

Lutte préventive

Le broyage fin des résidus de récolte au ras du sol est un très bon moyen de lutte mécanique contre les larves de pyrale.

Céréales

Les températures actuelles au-dessus de 25°C, (26 à 30°C), ne sont pas trop échaudante pour le blé, la réserve en eau des sols est fortement sollicitée. Certains secteurs n'ont pas eu de pluie depuis 3 semaines, les blés accusent le coup dans les sols les plus superficiels.

A ce stade la gestion des maladies doit être en place.

Nous observons de la rouille brune (photo 1), à surveiller sur parcelle non protégée.



Photo 1 : rouille brune

Jachère

Date de broyage

La période d'interdiction de broyage des jachères va du 1^{er} juin au 10 juillet

Les bandes tampons et les bordures de champ ne sont pas concernées, ni les jachères en dérogation Ukraine qui peuvent être récoltées.

Equipe agronomie

Rédacteurs du bulletin : M. Laugier, F. Moigny, Y. Ginestière

04 73 44 45 95

agrocultures@puy-de-dome.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

11 allée Pierre de Fermat - BP 7007 - 63171 AUBIÈRE

www.puydedome.chambre-agriculture.fr



UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*